

Allocations-chômage : nouvelle victoire pour les frontaliers

La réforme du versement des allocations-chômage des travailleurs frontaliers ne verra pas le jour pour l'instant. Les négociations entre le Parlement européen et le Conseil de l'Europe n'ont débouché sur aucun accord. Une victoire pour les comités de défense des travailleurs frontaliers.

La lutte n'a pas été vaine. Les comités de défense des travailleurs frontaliers de Moselle et du Luxembourg sont parvenus à bloquer une nouvelle fois la réforme du versement des allocations-chômage. Ils ont engagé un bras de fer il y a quatre ans pour que la proposition de la Commission européenne ne voie pas le jour : confier, non plus au pays de résidence, la France, l'indemnisation et le suivi des demandeurs d'emploi frontaliers, mais au dernier pays employeur.

Pour les associations, cette mesure entraînerait d'importantes inégalités. Les frontaliers au chômage ne seraient plus suivis par Pôle emploi. Ils devraient se déplacer, parler dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas forcément. Les possibilités de formation ou de reconversion seraient limitées. En cas de litige, ils devraient saisir des tribunaux étrangers et ne pourraient plus, en fin de carrière, prétendre aux mêmes droits et durées d'indemnisation.

Nouveau blocage

Le 13 novembre, les représentants des comités de défense ont participé à une réunion du conseil parlementaire inter-



Pour Arsène Schmitt, président du Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle, les actions ont porté leurs fruits. La réforme du versement des allocations-chômage est une nouvelle fois bloquée. Photo RL/Aurélien KLEIN

régional au Landtag de Sarrebruck, en présence de Gabriele Bischoff, députée européenne allemande et rapporteure sur le dossier. Elle a confirmé la volonté de changer le système de versement des allocations-chômage, « mais a signalé que les ex-travailleurs frontaliers ne devaient pas être pénalisés, retrace Arsène Schmitt. Lorsque l'État compétent cesse le versement des prestations qui seraient encore ouvertes dans l'État de résidence, ce dernier devrait prendre le relais à l'épuisement des droits. » Sans ces garanties, le Parlement européen ne se prononce pas en

faveur de la réforme.

« On a gagné une année »

Le dossier a une nouvelle fois été débattu lors du trilogue réunissant la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le Parlement européen le 7 décembre. « Les négociations n'ont débouché sur aucun accord », a annoncé Anne Sander, députée européenne aux comités de défense. Une bonne nouvelle pour les frontaliers. « L'objectif était de régler ce dossier sous la présidence allemande qui a pris fin le 31 décembre », rappelle Arsène Schmitt. Ce sera au tour

de la présidence portugaise de se pencher sur la question. « On a gagné une nouvelle année. »

Les associations restent attentives et demandent, si le projet doit être à nouveau discuté, de respecter le vote du Parlement européen en 2018, préconisant le libre choix pour les travailleurs frontaliers. Elles réclament qu'un accord bilatéral soit conclu entre la France et l'Allemagne. La France resterait gestionnaire du versement des allocations. L'Allemagne lui verserait une compensation financière.

Aurélien KLEIN